

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de l'eau

Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE)

Section de l'Optimisation du Réseau

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant **10 h 30** à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux de construction

Appel d'offres : 10219

Descriptif : Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017

Construction de chambres de régulation de la pression et de chambres de mesure sur le territoire de l'agglomération de Montréal (civil, structure, mécanique, électricité et automatisation).

Date d'ouverture : 20 février 2017

Dépôt de garantie : Cautionnement 10 %

Renseignements : appelsdoffres.infos.dgsre@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 23 janvier 2017

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 23 janvier 2017

Le greffier de la Ville
M^e Yves Saindon

Journaux de publication : Le Devoir Autre à préciser* : _____

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.